

## SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Séance du vingt-neuf novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente

### Etaients présents :

Mmes COMTE, FERCIOT, MAUSSE, PISANI, THIERY, POIROT, RODOZ  
MM. BINDNER, DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, VALDENNAIRE, TIROLE

### Etaients absents excusés :

Mme CARON-LAGNACH (procuration à M. TIROLE), Mme GIRARD (procuration à M. THIERY)  
M. EHINGER (procuration à M. POURCELOT)

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse RODOZ

Date convocation : 24/11/2021

### 1. FORET : ASSIETTE ET COUPES 2022 – DCM 01-11-2021

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent de l'ONF propose pour la campagne 2021-2022 (exercice 2022), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Parcelles	Surface à parcourir	Type de coupe	Volume prévu à récolter
1r	4.38 ha	Secondaire	300 m <sup>3</sup>
18a	7.75 ha	Amélioration	300 m <sup>3</sup>
24r	1 ha	Secondaire	70 m <sup>3</sup>

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ; autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Vote : A l'unanimité.

### 2. FINANCES : Décision modificative N°2 - DCM 02-11-2021

Il manque 2 357,45 € au CHAP.10 "dotations fonds divers réserve" pour pouvoir reverser à PMA la part de la taxe d'aménagement (TA) perçue par la commune en 2020 (montant à reverser : 11 857,45 €). Nous diminuerons de 2 500,00 € le CHAP 21 "immobilisations corporelles" et nous augmenterons le CHAP.10 de 2 500,00 €.

Vote : Décision modificative approuvée à l'unanimité.

### 3. FINANCES : SUBVENTION AU CCAS - DCM 03-11-2021

Le Maire rappelle que le budget du CCAS est alimenté principalement par une subvention provenant du budget général de la commune. Vu le résultat de l'exercice, il propose une subvention à hauteur de 10 000,00 €.

Vote : A l'unanimité.

#### **4. DELIBERATION OUVERTURE DOMINICALE – DCM 04-11-2021**

Vu la demande formulée par un commerçant dampierrois,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile .

Considérant que 5 dimanches par an seront concernés pour les commerces de vente au détail.

**Vote :** Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal, Décide de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales à savoir cinq ouvertures dominicales par an - les dates seront définies par un arrêté du Maire,

#### **5. BONS D'ACHAT SENIORS – DCM 05-11-2021**

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont invitées au repas des seniors qui est prévu le 23 janvier 2022.

Il est également proposé d'offrir des bons d'achat d'une valeur de 25 € aux personnes de 70 ans et plus.

**Vote :** A l'unanimité.

*En fonction de l'évolution des conditions sanitaires et si le repas doit être annulé, le CCAS et le Conseil municipal étudieront un moyen pour faire un geste en faveur des seniors.*

#### **6. BONS D'ACHAT DE NOEL ENFANTS DU PERSONNEL – DCM 06-11-2021**

Le Maire propose que la commune offre à chaque enfant du personnel communal un chèque cadeau d'une valeur de 30 €.

Les enfants du personnel doivent avoir entre 0 et 18 ans pour en bénéficier. En 2021, on dénombre 12 enfants.

**Vote :** A l'unanimité.

#### **7. RAPPORT DE LA CLECT – DCM 07-11-2021**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 4 octobre 2021, a présenté un rapport évaluant le coût net des charges résultant du transfert à l'agglomération des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie ».

Les membres du Conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 4 octobre 2021, d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération

**Vote :** Approuvé à l'unanimité.

#### **8. INFORMATION SUR LA RAPPORT DES DECHETS :**

Aujourd'hui la taxe sur les ordures ménagères dépend du foncier bâti. L'agglomération envisage de mettre en place la redevance incitative. Des agents de l'entreprise Conteneur ont déjà recensé les bacs de collecte auprès des habitants. L'objectif est d'arriver à 125 kg de déchets par habitants. Courant 2022, les bio-déchets pourront être collectés, des bacs seront installés à côté des Point R avec une relève hebdomadaire. Quid du devenir de l'usine d'incinération de Montbéliard? Ce sujet est en cours de discussion au niveau de l'agglomération de PMA.

#### **9. RAPPORT DES MANDATAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'UNION :**

Un état des lieux des bâtiments IDEHA est fait. Sur la ZAC Saint-Laurent en bâtiment va se construire dont la livraison est prévue en 2022.

## 10. GESTION DES CHATS ERRANTS :

Les garde-nature de PMA ont informé de la possibilité de réguler la population de chats errants en engageant une compagnie de stérilisation en collaboration avec la Fondation 30 millions d'amis. Une convention devra être signée à la condition que la commune prenne en charge 50 % du coût d'une stérilisation soit 35 € / chat errant (mâle ou femelle) au lieu de 70 €.

Une fois stérilisés, les animaux seront relâchés sur place et identifiés au nom de la fondation. Le service des garde-nature pourrait s'occuper du piégeage et du transport des animaux.

## 11. INFORMATION MUNICIPALE :

Le Conseil décide de renouveler le contrat avec ALINEA pour la rédaction et la publication de l'information municipale 2022 à l'agence Alinéa aux tarifs suivants: Info Express mensuel : 880,00 € HT (750 exemplaires) et Info Magazine: 3 400,00 € HT (850 exemplaires)

## 12. INFORMATIONS DU MAIRE :

Pas d'autre information concernant le commerce VIVAL.

## 13. QUESTIONS DIVERSES :

Dampierre Foot : le club souhaite rencontrer les élus pour évoquer de nouveaux besoins.

Notre agent d'entretien Clara Navion fera valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une procédure de recrutement a eu lieu afin de pourvoir le poste.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00  
Affiché le 9 décembre 2021,  
Le Maire, Marc TIROLE***

